

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, à 20h30, le Conseil municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne-Sophie DOMONT, Maire.

Etaient présents :

Florent BORDET	François LEFEBVRE
Mélina HETROY	Cécilia BOCQUET
Xavier NORMAND	Samuel SAVREUX
Carole THUILLIER	Anne PEYRONNET
Frédéric FOUQUET	Isabelle WARCOIN
Catherine ROGEE	Jacques THUILLIER
Christine LEFEBVRE	Céline BOUCHER
Bruno BATELIER	Thomas ROELENS

Etaient absents excusés :

Marc ALBERGE (pouvoir à Mélina HETROY)
Emilie DEZETANT (pouvoir à Carole THUILLIER)

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal
3. Vote des taux d'imposition 2026
4. Vote des budgets 2026 (principal et annexe)
5. Exonération de pénalités pour changement de terrain
6. Extension impasse le Pré
7. Garantie prêt SIP
8. Parole aux commissions
9. Questions diverses

Ajouts à l'ordre du jour :

- Autorisation de rembourser l'achat de CANVA (société australienne) à Florent Bordet pour avance de frais.
- Demande d'exonération pour l'utilisation de la salle des fêtes par le comité Miss Beauté Picardie.

Avant l'ouverture de l'ordre du jour, Madame la maire précise que l'envoi des convocations se fait par la boîte mail sécurisée Pastell. Elle invite les conseillers à vérifier leurs spams et à ouvrir le courriel, ce qui permet de confirmer que tous les conseillers ont bien reçu la convocation.

1. Désignation du secrétaire de séance

Carole Thuillier est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal

- Deux noms manquaient au procès-verbal : Cécilia Bocquet et Xavier Normand, mais ils ont été ajoutés.

- Concernant le courriel de Xavier Normand pour l'ajout du tableau des indemnités des élus, Madame la maire précise que celles-ci sont toujours présentées en pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique. Jacques Thuillier est favorable à l'ajout des montants dans le procès-verbal du Conseil municipal, car cela permet d'évaluer l'impact budgétaire d'un cinquième adjoint ainsi que l'évolution des indemnités prévue par la loi de 2025, et l'ajout de l'indemnité du conseiller délégué.
- Jacques Thuillier demande d'inscrire au procès-verbal que l'ensemble du Conseil municipal est favorable à consulter les habitants pour tous les sujets les concernant.
- Jacques Thuillier demande à recevoir les procès-verbaux plus tôt.

Le Conseil municipal approuve le dernier procès-verbal à l'unanimité.

3. Vote des taux d'imposition 2026

Madame la maire présente l'état 1259 et propose le maintien des taux actuels, soit :

- Taxe foncière sur le bâti : 47 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 42,1 %
- Taxe d'habitation (uniquement sur les résidences secondaires) : 12,59 %.

Madame la maire précise que le montant total augmente naturellement avec la hausse des bases d'imposition. Produit total prévisionnel attendu au titre de la fiscalité 2026 : 814 023 € (annexe 1).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les taux pour 2026.

4. Vote des budgets (principal et annexe)

- Budget principal (annexe 2)

Madame la maire précise que les budgets ont été élaborés par la commission des finances lors de sa réunion du 20 avril dernier. Cependant, toutes les commissions n'ayant pas pu se réunir depuis le début de la nouvelle mandature, et les budgets devant être obligatoirement votés avant le 30 avril, les montants proposés ne sont pas encore affinés, mais ils permettent à la commune de fonctionner correctement. Xavier Normand propose un point budgétaire trimestriel par la commission des finances.

Madame la maire présente les propositions de budget et donne quelques précisions ligne par ligne.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 2 222 674 €.

Concernant la section d'investissement, Madame la maire donne des précisions sur :

- Le chapitre 204 : comprend les participations à Territoires d'Énergie (prévisionnel) pour le projet d'effacement de réseau de la rue du Hauit.
- Le chapitre 21 :
 - Aménagement de la clôture et du terrain derrière la mairie ;
 - Accessibilité de l'école, de la mairie et de la salle des fêtes.
 - Cantine et préau

- Information emprunts en cours :

Année de l'emprunt	Motif de l'emprunt	Durée	Montant	Taux
2018	Construction de la Maison d'Aulne	25 ans	1 250 000 €	2.08%
2019	Voirie (aménagement devant l'Eglise, Rue de la Poste et Rue Neuve)	25 ans	300 000 €	2.2 %
2024	Aménagement du Tour de Mare	15 ans	800 000 €	3.28 %

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement à 2 074 855 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget principal.

- Budget annexe (annexe 3)

Madame la maire précise que ce budget concerne le lotissement et la nouvelle zone commerciale, car ceux-ci sont soumis à la TVA. Concernant la zone commerciale, elle informe que, sur les six terrains à vendre, quatre sont déjà préservés, mais qu'aucune promesse de vente n'a encore été signée.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 4 616 225 €, et en recettes et en dépenses d'investissement à 4 118 225 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget annexe.

5. Exonération de pénalités pour changement de terrain

Madame la maire informe le Conseil municipal que les futurs acquéreurs de deux parcelles du lotissement « Quartier du Petit Bois » (phase 3) ont signé une promesse de vente pour les parcelles C21 et C22. Cependant, ils demandent à pouvoir acheter la parcelle C3 à la place des parcelles C21 et C22.

Les signataires sont soumis à des pénalités de 10 % s'ils annulent leur promesse de vente dans le délai légal de dix jours.

Madame la maire propose d'exonérer les futurs acquéreurs des pénalités qui devraient leur être appliquées, à condition qu'ils signent une nouvelle promesse de vente pour le lot C3.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette exonération.

6. Extension de l'impasse du Pré

Madame la maire informe le Conseil municipal qu'un promoteur privé a aménagé une parcelle en six lots constructibles au bout de l'impasse du Pré. Elle précise qu'il est nécessaire de choisir un nom de rue et une numérotation. Ce lotissement constituant le prolongement de l'impasse du Pré, elle propose de conserver le même nom et de poursuivre la numérotation en conformité avec celle de l'impasse actuelle.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

7. Garantie de prêt pour la SIP

Madame la maire informe le Conseil municipal que la SIP demande à la commune de se porter garante de son prêt de 1 316 159 €, contracté pour la construction de nouveaux logements sur la commune dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande.

8. Remboursement d'une avance de frais

Madame la maire informe que la commune souhaite s'abonner à Canva pour concevoir ses documents de communication. Cependant, cette société étant australienne, le paiement ne peut se faire que par carte bancaire. Florent Bordet se propose d'avancer les frais, et la commune lui remboursera chaque année, durant la durée du mandat, le montant payé, sur présentation d'un justificatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

9. Demande d'exonération pour l'utilisation de la salle des fêtes par le comité Miss Beauté Picardie

Madame la maire informe avoir reçu une demande de réservation, à titre gracieux, de la salle des fêtes de la part du comité Miss Beauté Picardie. Elle souhaite connaître l'avis des membres du Conseil municipal sur cette demande car ce comité n'a pas son siège à Villers-Bocage.

Après discussion, le Conseil municipal émet un avis défavorable.

10. Parole aux commissions

- Commission jeunesse, scolaire et périscolaire :
 - Compétence scolaire : inscriptions scolaires, projet de regroupement pédagogique concentré (RPC). La représentation de la commune au Conseil D'école sera soit, Madame la maire, Florent Bordet ou Méлина Hetroy de part leurs compétences respectives.
 - Compétence périscolaire : Méлина Hetroy
 - Réunion de commission prévue le 4 mai 2026 avec la commission bâtiment pour les projets cantine et préau.
 - Communication:
 - Le bulletin municipal a été créé et diffusé ; une charte graphique a été réalisée par un professionnel, et la mise en page régulière sera assurée par la commission communication et le Conseil municipal.
 - Nouveau format du bulletin : parution tous les deux mois, format de huit pages.
 - Autorisation d'une parution gratuite pour toute nouvelle création d'entreprise (format maximum carte de visite).
 - Autres supports de communication : journal municipal, Intramuros, panneau Pocket, panneau d'affichage communal, site internet, page Facebook.
-

- Prochain bulletin : fin juin – début juillet.
- Commission Bâtiment : réunion prévue le 4 mai 2026 à 20 h, pour valider l'évolution du projet de la nouvelle cantine.
- Commission Associations : Mélina Hetroy prendra contact avec l'ensemble des associations avant de fixer une réunion.
- Conseil d'administration du CCAS : le 29 avril 2026 à 19 h 15.
- Commission Espaces publics : le 6 mai 2026 à 18 h 30.
- Commission Espaces verts:
 - Chemins ruraux : réunion prévue le 20 mai 2026 (à confirmer).
 - Embellissement du village et du Petit Bois : date à définir.

11. Informations et questions diverses

- Gestion des déchets:
 - La commune est intervenue auprès des personnes ayant effectué des dépôts sauvages. Un délai de vingt-quatre heures leur a été accordé pour les retirer, et cette mesure a été respectée
 - Un travail de proximité avec les habitants sera entrepris pour améliorer la gestion des déchets collectifs.
 - Certains habitants ont mal compris qu'il n'y avait pas de comptage des levées des poubelles jaunes. Nous allons communiquer sur le sujet.
- Zone commerciale, rue du Château d'Eau :
 - Réception des travaux prévue fin septembre.
 - Tous les réseaux sont posés ; le rebouchage est en cours et sera suivi des travaux de voirie.
- Assainissement:
 - La station d'épuration est surchargée. La communauté de communes cherche une solution pour évacuer les eaux en surplus et créer un bassin tampon. Un nettoyage du bassin actuel sera réalisé.
 - Il est nécessaire de construire une nouvelle station, mais le foncier reste à trouver.
 - La déconnexion des eaux pluviales a été réalisée partiellement et d'autres phases seront à effectuer.
- Projet Relais social :
 - Le projet est en cours et doit être précisé par les commissions sociales et bâtiment.

- CCTNP : Les comptes rendus du conseil communautaire seront transmis à l'ensemble des conseillers municipaux et les élus seront contactés prochainement pour se positionner sur les commissions communautaires.
- Dates à retenir:
 - Commémoration du 8 mai.
 - Fête de la musique : samedi 20 juin à partir de 15 h, à la mare, puis à la cave du Bocage.
 - Prochain Conseil municipal: 22 juin

Les sujets étant épuisés, Madame la maire clôt la séance à 23 h 41.

La Maire,
Anne-Sophie Domont

La Secrétaire de séance,
Carole Thuillier